



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

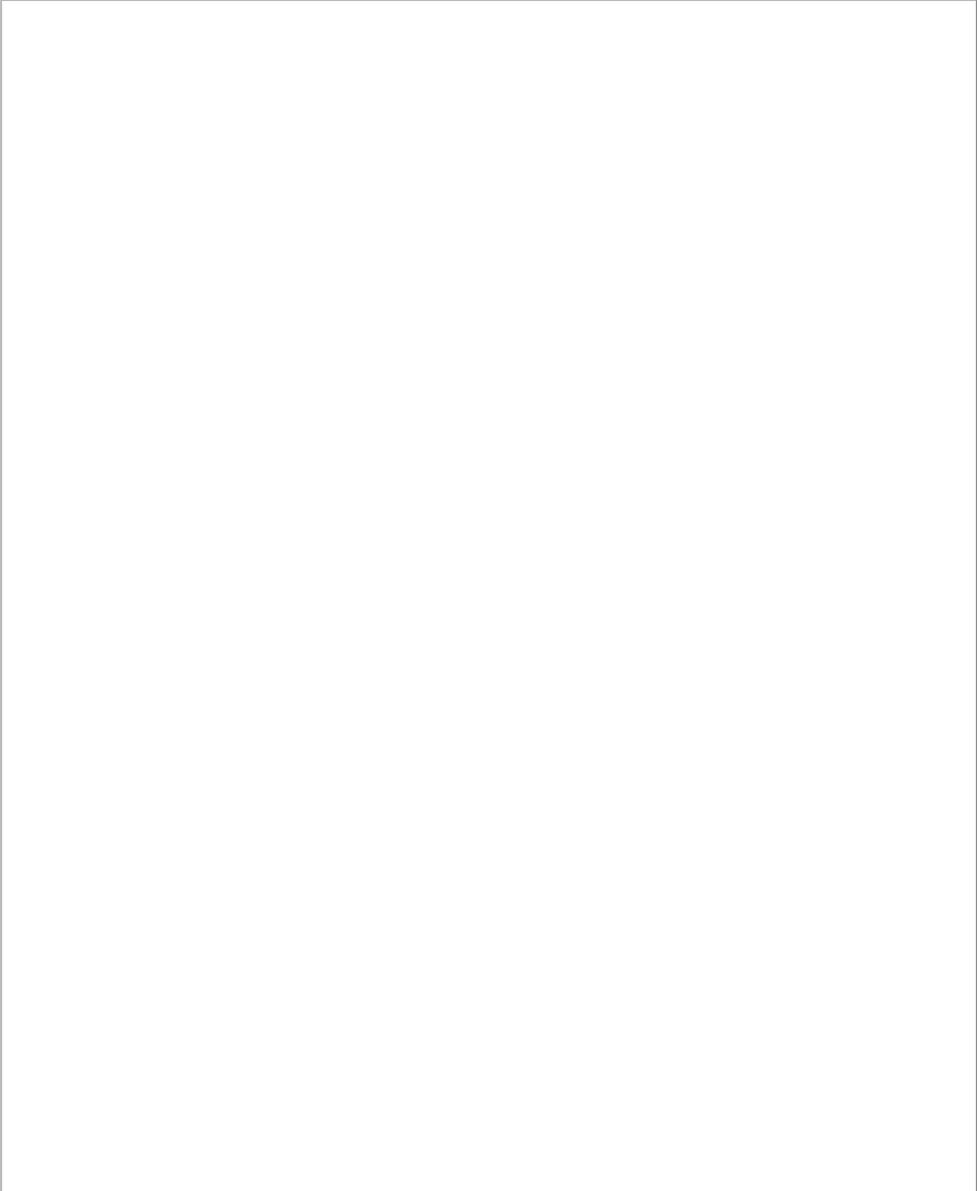
Question écrite n° 6815

Texte de la question

M. André Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les troubles qui affectent la santé des abeilles. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les résultats de l'enquête multifactorielle sur les troubles des abeilles et des connaissances scientifiques sur l'impact éventuel des produits phytosanitaires. A la suite, il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour soutenir la filière apicole.

Texte de la réponse

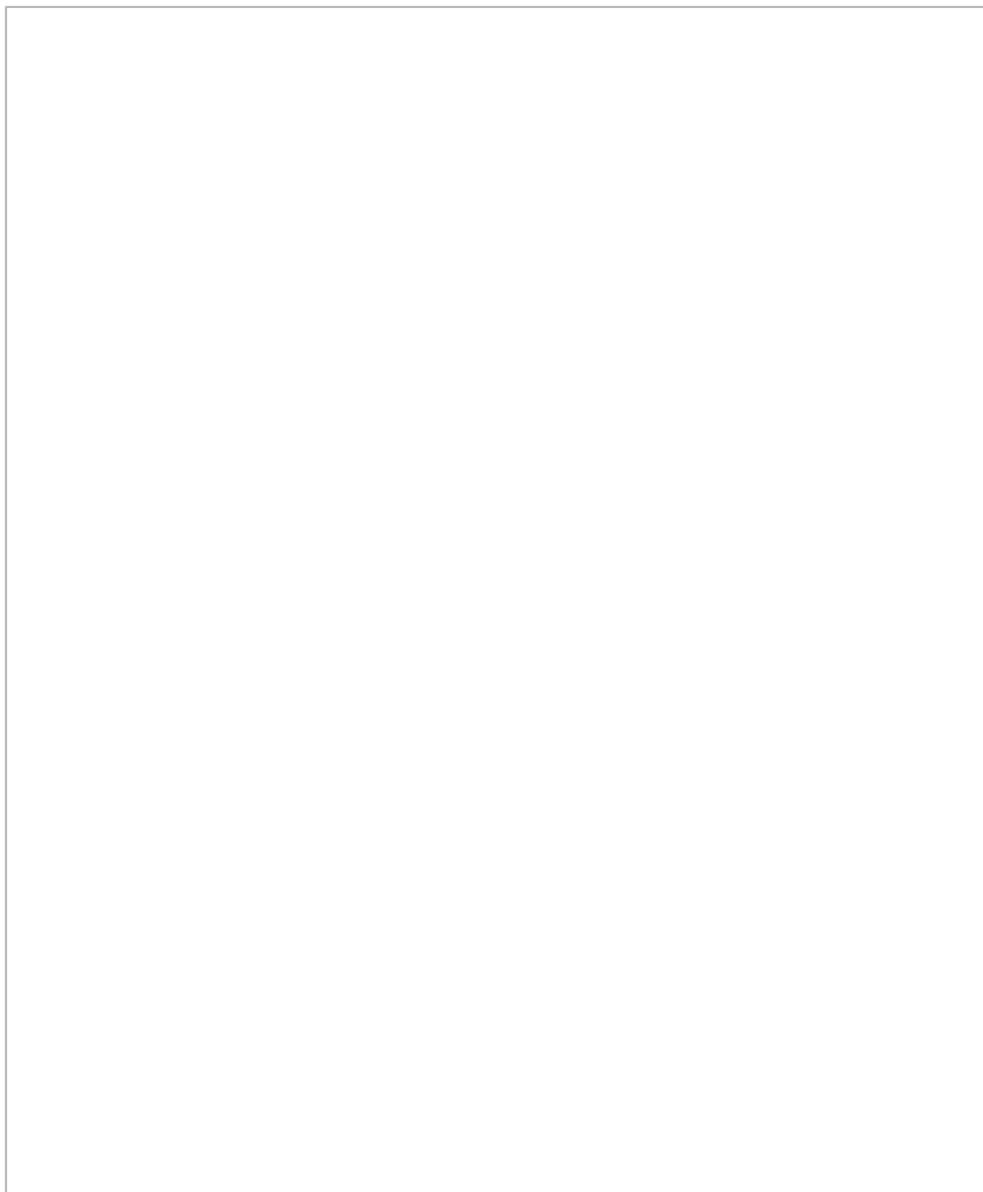
L'honorable parlementaire a souhaité disposer d'une information sur les résultats de l'étude multifactorielle sur les troubles qui affectent la santé des abeilles, lancée en 2001 à l'initiative du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Le ministre porte à sa connaissance qu'un point d'étape a été effectué le 26 novembre 2002 à un comité de pilotage, qui a réuni pour la circonstance les principaux acteurs du dossier. Le ministre se réjouit de la participation des principaux syndicats apicoles à cette réunion, dans la mesure où ceux-ci avaient auparavant rejeté le principe même de cette action, et refusé de participer aux réunions précédentes de ce comité. Le ministre indique qu'un résumé des travaux engagés été diffusé aux membres du comité suite à cette réunion. Une copie de ce rapport lui sera envoyée. Le ministre souligne que les éléments de ce résumé, comme les travaux réalisés, ne constituent que des résultats intermédiaires, et que le comité d'experts a souligné la nécessité d'attendre les résultats définitifs des travaux pour tirer des conclusions. Par ailleurs, la partie du travail consacrée aux réseaux de surveillance et aux expérimentations de terrain doit attendre 2003. Les résultats de cette action sont indispensables à la compréhension d'ensemble du dossier. Le ministre rappelle enfin que dans le cadre du programme communautaire visant l'amélioration de la production et de la commercialisation du miel, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a introduit dans le programme français une aide à l'achat de colonies d'abeilles pour les apiculteurs qui subissent des mortalités anormalement élevées dans leurs ruchers. Par ailleurs, le ministère travaille, en concertation étroite avec les organisations professionnelles de la filière apicole, à la mise en place d'un institut technique de l'apiculture qui devra oeuvrer notamment à l'amélioration de l'assistance technique aux apiculteurs, au suivi des indicateurs économiques de la filière et à l'animation d'un réseau de surveillance des troubles affectant les ruchers. Le ministère accompagnera la mise en place de cet institut.



Rhône	9 701	NP	11 326	1 625	17 %
France-Métropol.	1 392 681	879 842	1 259 421	- 49 010	- 4 %

Evolution du nombre d'apiculteurs 1997-2002

Rhône	970	960	- 10	- 1 %
Total	74 377	69 496	- 4 881	- 7 %



Moselle	14 528	13 098	12 394	- 2 134	- 15 %
France-Métropol.	1 392 681	879 842	1 259 421	- 49 010	- 4 %

Evolution du nombre d'apiculteurs 1997-2002

Moselle	1 518	1 304	- 214	- 14 %
Total	74 377	69 496	- 4 881	- 7 %

Données clés

Auteur : [M. André Berthol](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6815

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4221

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1797